



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Aperçu des groupes prioritaires du CAO en 2018-2019

Préparé par la Section de recherche du CAO

Mars 2020

À la page 2 :

Remapping the Illegitimate Border (Countering the Legacy of the War of 1812 and the Treaty of Ghent), installation de l'artiste Dylan Miner en collaboration avec les jeunes autochtones et latinos de Waawayeyaattanong, Autonomous Windsor-Detroit Borderlands, exposition *Border Cultures : Part One (homes, land)*, Art Gallery of Windsor. (Photo : Frank Piccolo)

Conseil des arts de l'Ontario
121, rue Bloor Est, 7^e étage
Toronto (Ontario) M4W 3M5
Tél. : 416-961-1660
Sans frais en Ontario : 1-800-387-0058

info@arts.on.ca
www.arts.on.ca

 @OntarioArts

 @ONArtsCouncil



This report is available in English.

Groupes prioritaires du CAO

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) garantit l'accès équitable à ses programmes à tous les Ontariens et Ontariennes, et plus particulièrement aux groupes prioritaires suivants :

- Artistes de la diversité culturelle
- Artistes sourds et artistes handicapés
- Artistes francophones
- Artistes autochtones
- Artistes de la nouvelle génération (de 18 à 30 ans)
- Artistes domiciliés dans les régions à l'extérieur de Toronto

Certains de ces groupes prioritaires ont, au Canada, des antécédents, une identité et un statut particuliers, d'autres se sont heurtés à des obstacles historiques ou systémiques, d'autres encore reflètent le mandat provincial du CAO, et tous sont essentiels pour l'avenir du secteur des arts.

La page sur les « Groupes prioritaires » du site web du CAO peut vous renseigner sur ces groupes :

<https://www.arts.on.ca/programmes-de-subvention/groupe-prioritaire>

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'un accès équitable, nous voulions savoir dans quelle mesure nos subventions servent les artistes de nos groupes prioritaires ainsi que les organismes ayant pour mandat ou raison d'être de soutenir le travail des artistes de ces communautés.

Afin de réaliser cet objectif important, nous rassemblons des données sur les groupes prioritaires des candidats de diverses façons.

Le CAO fait régulièrement rapport des progrès réalisés dans ses services aux groupes prioritaires à l'aide de plusieurs indicateurs clés de nos mesures de rendement annuelles, diffusées sur notre site web.

Le présent rapport brosse un tableau plus vaste des principales données sur les subventions et les jurés et conseillers du CAO par groupe prioritaire au cours de son exercice de 2018-2019.



Contexte

Définitions

Le CAO définit ses groupes prioritaires de la façon suivante :

- L'expression « diversité culturelle » se fonde sur la définition des « minorités visibles » formulée par le gouvernement du Canada : « personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ».
- L'expression « personne sourde ou handicapée » comprend toute personne qui a une déficience d'ordre physique, d'ordre mental ou en matière d'apprentissage, perceptible ou non, accompagnée d'effets à long terme, temporaires ou variables.
- L'expression « francophone » est basée sur la définition inclusive de francophone (DIF) du gouvernement de l'Ontario, qui comprend les « personnes pour lesquelles la langue maternelle est le français, de même que les personnes pour lesquelles la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, mais qui ont une bonne connaissance du français comme langue officielle et qui utilisent le français à la maison ».
- L'expression « autochtone » désigne les Premières Nations, les Métis et les Inuits.
- L'expression « nouvelle génération » désigne les personnes de 18 à 30 ans.
- L'expression « régions à l'extérieur de Toronto » désigne tout endroit en Ontario autre que la ville de Toronto.

Collecte de données sur les groupes prioritaires

Le CAO collecte des données au sujet de ses groupes prioritaires de plusieurs façons. Dans les programmes de projets, les

candidats et les candidates sont invités à remplir un formulaire d'auto-identification incluant tous les groupes prioritaires à l'exception de la région. Quant aux organismes qui demandent des subventions de fonctionnement, les responsables des programmes du CAO se basent sur le mandat de l'organisme pour les identifier à un ou plusieurs groupes prioritaires. Les personnes qui évaluent les demandes sont également invitées à remplir un formulaire d'auto-identification incluant tous les groupes prioritaires à l'exception de la région. Les adresses fournies dans les demandes servent à établir la région.

Utilisation des données sur les groupes prioritaires

Les renseignements collectés dans les formulaires d'auto-identification sont confidentiels et ne sont jamais associés publiquement aux individus. Ils ne sont pas utilisés pour évaluer les demandes, ils ne sont pas révélés aux jurés et conseillers, et ils ne sont pas divulgués au personnel du CAO chargé des subventions. Les données sont utilisées uniquement par le personnel de la Section de recherche du CAO qui les agrège pour créer des statistiques comme celles du présent rapport.

Taux de réponse et couverture des données

En 2018-2019, nous avons des auto-identifications à au moins un groupe prioritaire pour 80 % des demandes de projet et pour 100 % des demandes, nous avons la région qui est fondée sur l'adresse et non sur l'auto-identification. Nous avons des données pour toutes les demandes aux programmes de fonctionnement, la

catégorisation de ces demandes étant assurée par les responsables des programmes.

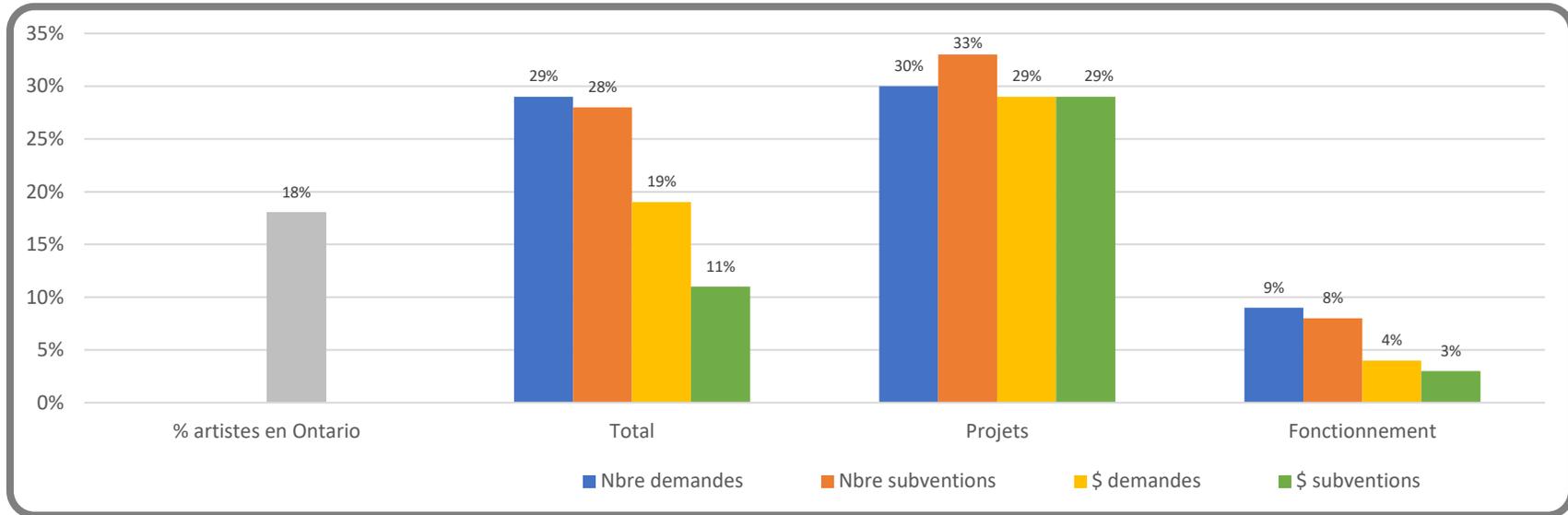
Portée de cette analyse

Cette analyse examine quatre statistiques clés sur les subventions : le nombre de demandes reçues, le nombre de subventions accordées, les montants demandés et les montants accordés. On y trouvera également des informations sur les groupes prioritaires des personnes qui évaluent les demandes soumises au CAO.

Le CAO utilise le pourcentage d'artistes en Ontario établi par le *Recensement de 2016 du Canada* en tant que groupe étalon

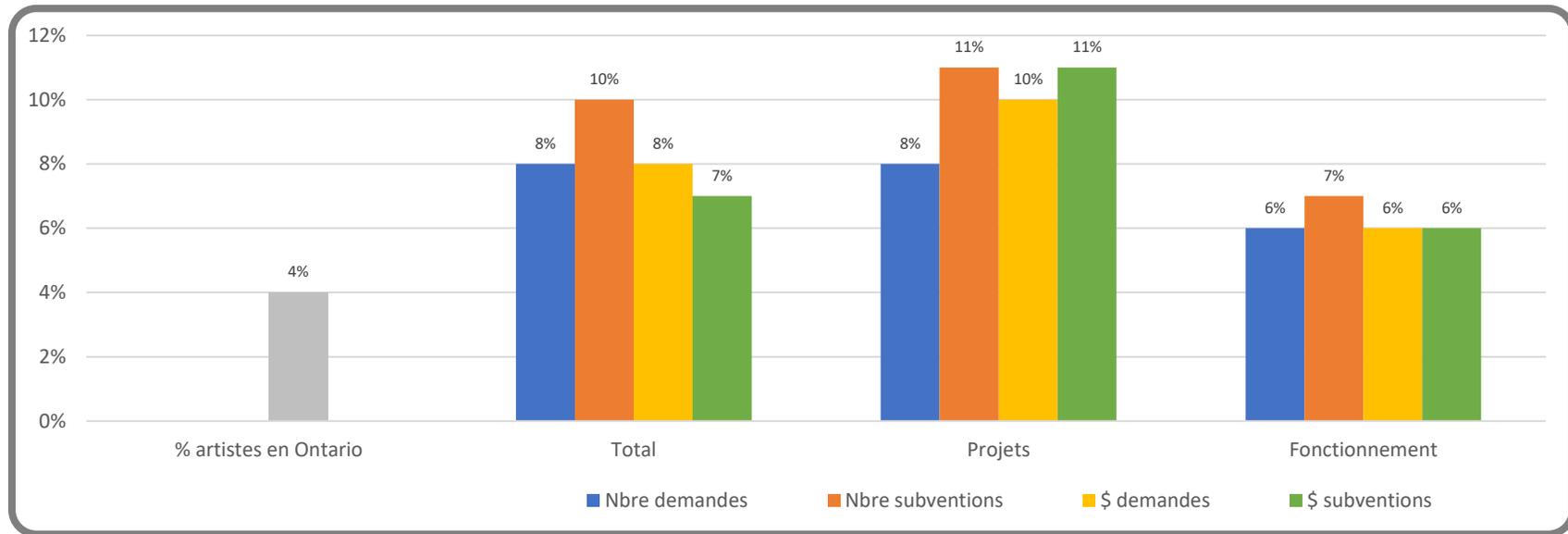
externe pour mesurer notre progrès à servir nos groupes prioritaires. Bien qu'elles ne soient pas un guide idéal, les données du recensement constituent la meilleure source de groupes étalons. Remarque : Pour les artistes sourds et les artistes handicapés, la source du groupe étalon est l'*Enquête canadienne de 2017 sur l'incapacité* puisque le recensement ne collecte pas de données sur l'incapacité. Compte tenu des limitations de la taille des cellules de Statistique Canada, notre groupe étalon est le pourcentage de la main-d'œuvre expérimentée ayant une incapacité modérée, grave ou très grave en Ontario.

Aperçu : Artistes de la diversité culturelle



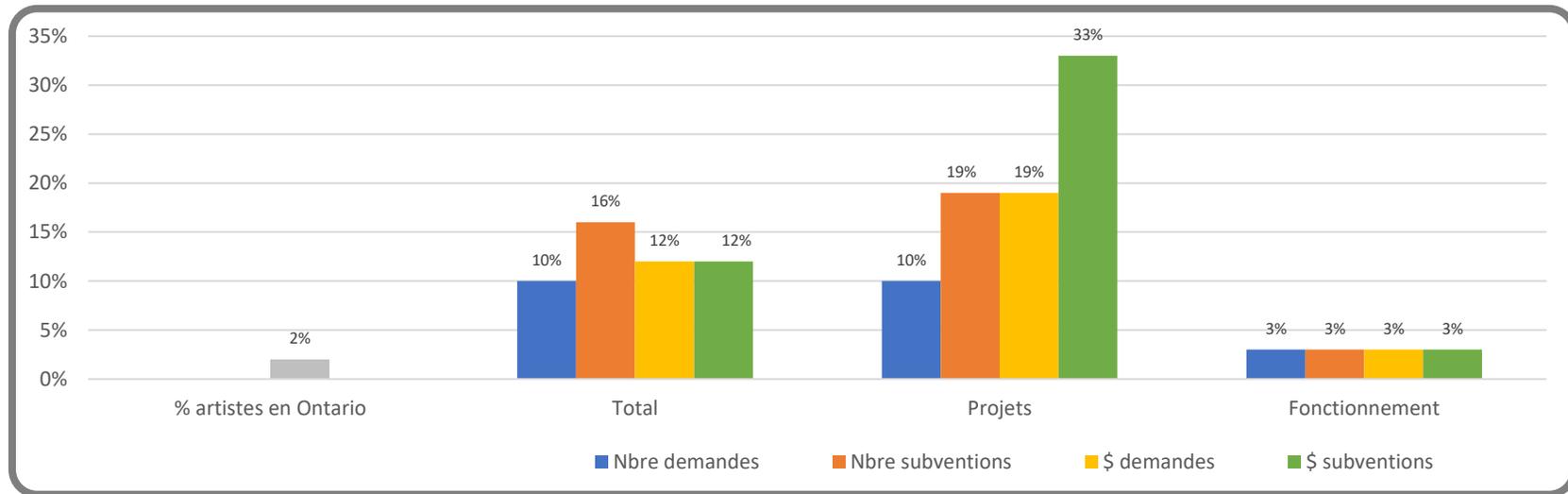
- Selon le recensement de 2016, 18 % des artistes en Ontario sont de la diversité culturelle. À titre de comparaison, 29 % du nombre de demandes reçues par le CAO au cours de 2018-2019 provenaient d'artistes ou d'organismes de la diversité culturelle. À 28 %, la proportion du nombre total de subventions accordées aux artistes et organismes de ce groupe prioritaire en est un reflet fidèle. Les artistes et organismes de la diversité culturelle sont à l'origine de 19 % du total des montants demandés et ont reçu 11 % du total des montants accordés.
- Si l'on n'examine que les subventions de projets, on constate une tendance différente, le nombre et les montants des demandes et des subventions étant en grande partie semblables. Près d'un tiers (30 %) des demandes aux programmes de projets émanait d'artistes ou d'organismes de la diversité culturelle et ces derniers ont obtenu 33 % des subventions de projet. Ces derniers sont également à l'origine de 29 % des montants demandés pour des projets et ont reçu 29 % des montants accordés en subventions de projets.
- Du côté des programmes de subventions de fonctionnement, les organismes dont les mandats sont axés sur les artistes de la diversité culturelle sont à l'origine de seulement 9 % du nombre total de demandes au CAO. C'est semblable du côté du nombre de subventions obtenues (8 %). Toutefois, les montants demandés et accordés sont inférieurs dans les deux cas, avec 4 % des montants demandés et 3 % des montants accordés en subventions de fonctionnement.

Aperçu : Artistes francophones



- Selon le recensement de 2016, 4 % des artistes en Ontario sont des francophones. Au CAO, les artistes et organismes francophones ont soumis 8 % de toutes les demandes et reçu 10 % des subventions accordées en 2018-2019. Leurs demandes forment 8 % du montant total recherché. Ils ont obtenu 7 % du montant total accordé en subventions par le CAO.
- Si l'on n'examine que les subventions de projet, ici aussi ils soumettent 8 % des demandes. Sur les indicateurs du nombre de subventions accordées, du montant total demandé et du montant total accordé en subventions, les artistes et organismes francophones ont quelques points de plus à 11 %, 10 % et 11 % respectivement.
- Bien que quelque peu inférieurs à ceux des subventions de projet, tous les indicateurs des subventions de fonctionnement étaient semblables, 6 % des demandes soumises, 7 % des subventions obtenues, 6 % du montant total demandé et 6 % du montant total accordé en subventions de fonctionnement.

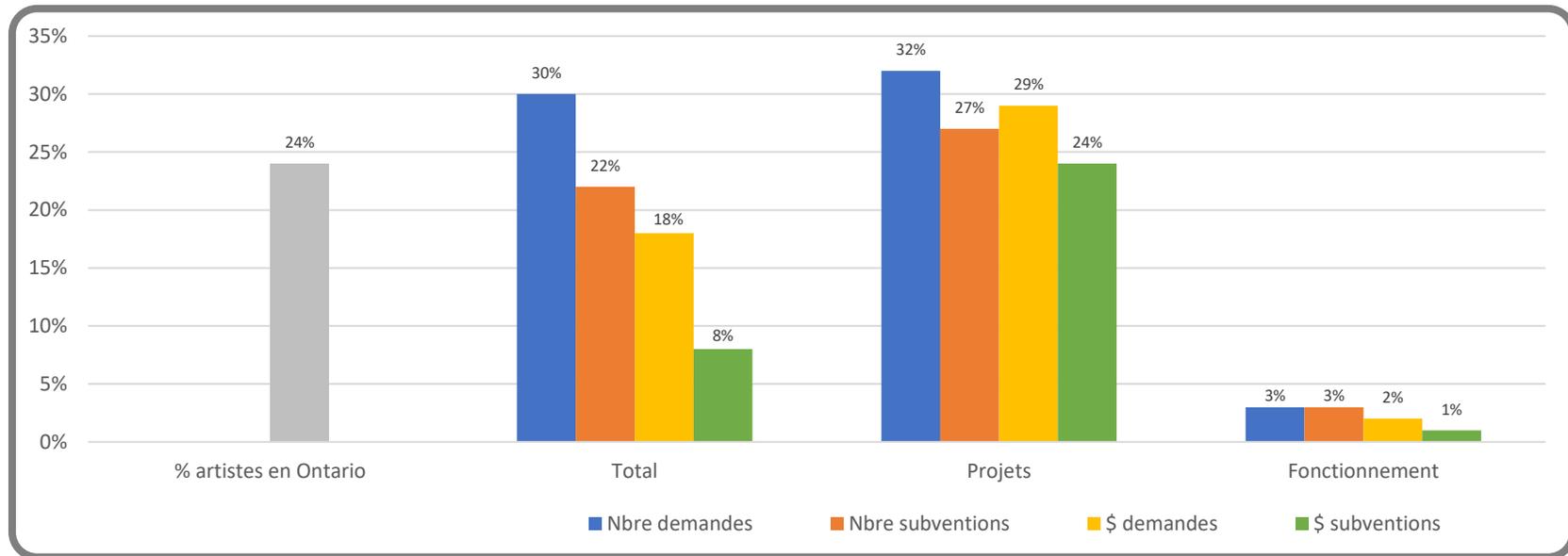
Aperçu : Artistes autochtones



- Selon le recensement de 2016, 2 % des artistes en Ontario sont des Autochtones¹. Au CAO, 10 % du nombre total de demandes reçues en 2018-2019 provenaient d'artistes ou d'organismes autochtones. À 16 %, leur proportion de subventions obtenues est encore plus élevée. Le total de montants demandés et le total des subventions obtenues sont tous deux de même niveau à 12 %.
- On constate une différence du côté des subventions de projet. Les artistes et organismes autochtones ont soumis 10 % des demandes à ces programmes et obtenu 19 % de toutes les subventions de projet. Et même s'ils n'ont demandé que 19 % du montant total recherché par leurs propositions de projets, ils ont obtenu un bon tiers (33 %) du montant total accordé en subventions de projet – grâce en partie à d'importantes subventions du Fonds culturel autochtone.
- Seulement 3 % des demandes de subvention de fonctionnement reçues par le CAO provenaient d'organismes autochtones. Les autres indicateurs des subventions sont du même ordre, leurs proportions du nombre de subventions de fonctionnement obtenues, du montant total demandé et du montant total accordé étant tous à 3 %.

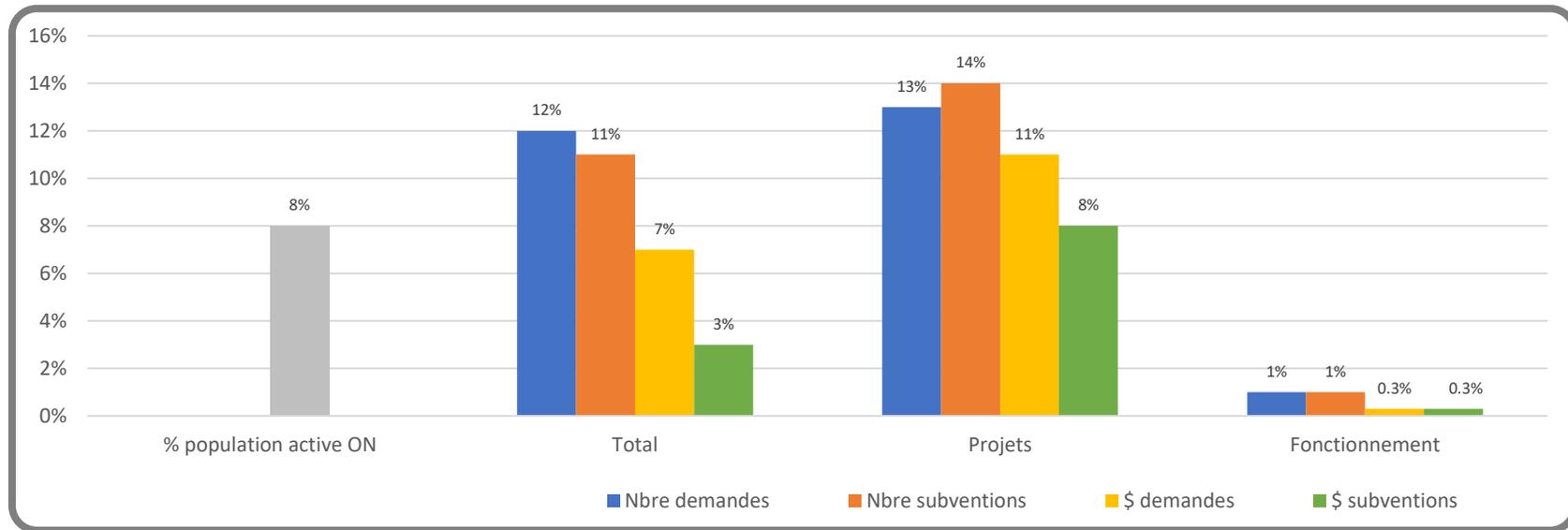
¹ À la suite de difficultés entourant l'énumération du Recensement de 2016 dans les réserves indiennes et la définition « artiste » du recensement dans les cultures autochtones, ce nombre est vraisemblablement une sous-estimation.

Aperçu : Artistes de la nouvelle génération



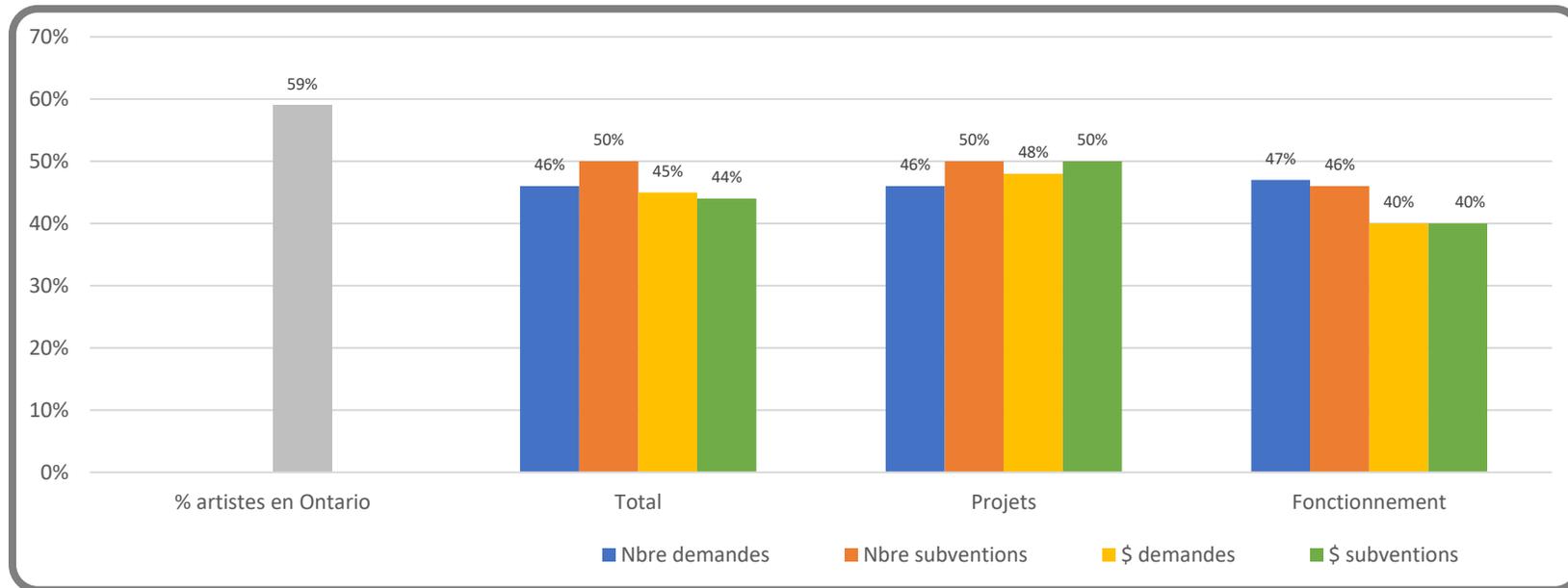
- Selon le Recensement de 2016, près d'un quart (24 %) des artistes en Ontario ont de 18 à 30 ans, le groupe prioritaire « nouvelle génération » du CAO.
- Les artistes et organismes de la nouvelle génération ont soumis près d'un tiers (30 %) de toutes les demandes. Ils ont reçu 22 % des subventions accordées par le CAO en 2018-2019. Leurs demandes forment 18 % du montant total recherché auprès du CAO, mais ils n'ont obtenu que 8 % du montant total accordé en subventions.
- Ces quatre indicateurs sont plus cohérents du côté des subventions de projet. Plus précisément, les artistes et organismes de nouvelle génération ont soumis 32 % des propositions de projet et obtenu 27 % des subventions. Les montants de leurs demandes totalisent 29 % du montant total demandé au CAO. Ils ont obtenu 24 % du montant total accordé en subventions de projet.
- Quant aux subventions de fonctionnement, les niveaux sont tous plus bas tout en étant en grande partie cohérents. Les organismes ayant pour mandat de servir des artistes de la nouvelle génération sont à l'origine de seulement 3 % des demandes de subvention de fonctionnement, ce qui est reflété dans leur proportion des subventions qui est aussi de 3 %. Ces organismes ont demandé 2 % du montant total recherché auprès du CAO et reçu 1 % du montant total accordé en subventions de fonctionnement.

Aperçu : Artistes sourds et artistes handicapés



- Selon l'Enquête canadienne de 2017 sur l'invalidité, 8 % de population active expérimentée de l'Ontario a une invalidité modérée, grave ou très grave. Les artistes sourds, les artistes handicapés et les organismes ayant pour mandat de les servir ont soumis 12 % des demandes reçues par le CAO et ont obtenu 11 % des subventions accordées en 2018-2019. Les deux indicateurs mesurés en dollars sont inférieurs, les montants de leurs demandes constituant 7 % du total demandé alors que leur part du montant total accordé en subventions n'est que de 3 %.
- Pour les subventions de projet, les quatre indicateurs sont plus élevés et plus cohérents, bien que le montant obtenu soit un peu moindre. Plus précisément, les artistes sourds, les artistes handicapés et leurs organismes ont soumis 13 % des demandes et obtenu 14 % des subventions. Leurs demandes représentent 11 % du montant total demandé et ils ont obtenu 8 % du montant total accordé en subventions de projet.
- Les organismes ayant pour mandat de servir les artistes sourds et les artistes handicapés ont soumis seulement 1 % des demandes de subvention de fonctionnement. La proportion de subventions accordées à ce groupe est du même ordre (1 %). Même si seulement 0,3 % du montant accordé par le CAO en subventions de fonctionnement est allé aux organismes dont le mandat est de servir ces artistes, cela correspond à leur part du montant total demandé pour le fonctionnement (0,3 %).

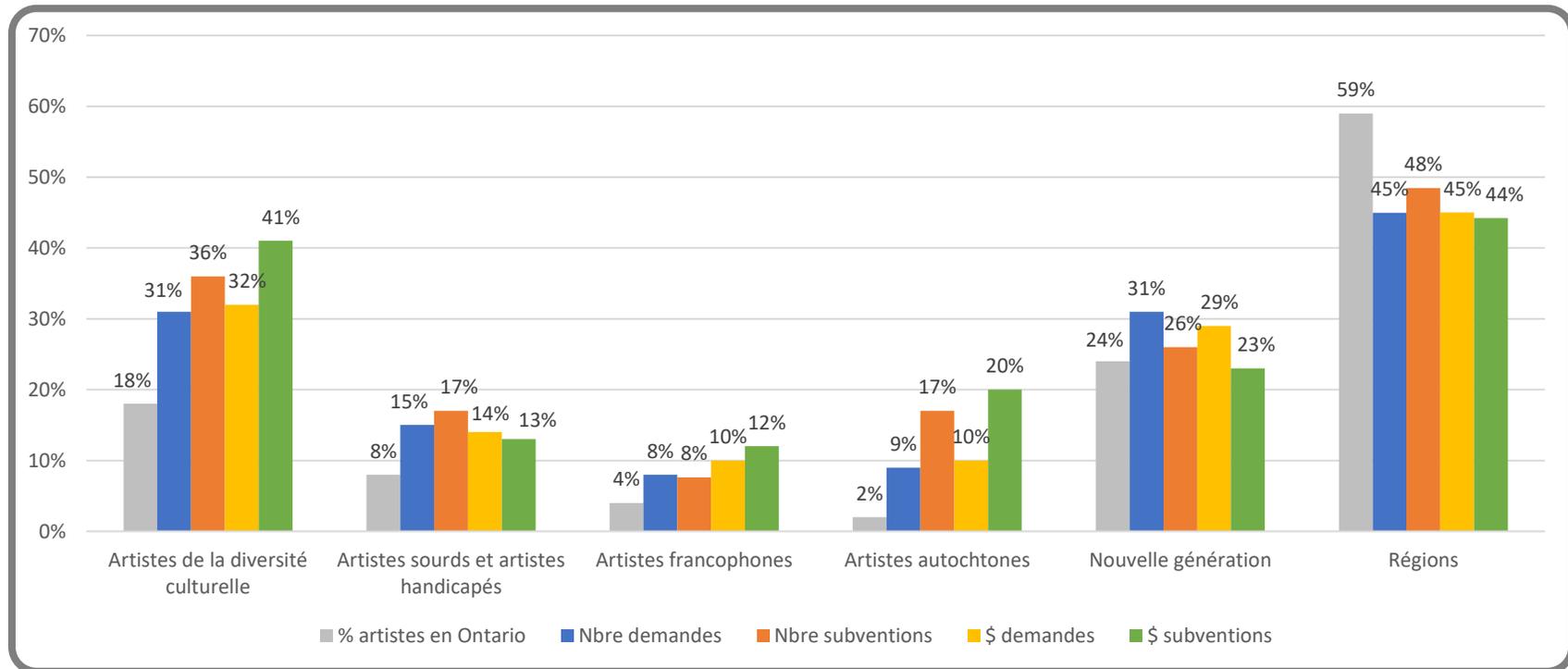
Aperçu : Régions à l'extérieur de Toronto



- Selon le Recensement de 2016, 59 % des artistes en Ontario habitent à l'extérieur de la ville de Toronto².
- Les proportions des quatre indicateurs de subventions sont largement uniformes pour les artistes et organismes domiciliés dans les régions à l'extérieur de Toronto. Ce groupe a soumis 46 % des demandes reçues par le CAO en 2018-2019. Il a obtenu légèrement plus de subventions, 50 % ou la moitié de toutes les subventions accordées par le CAO allant aux régions. Enfin, 45 % des montants demandés proviennent de ces régions qui obtiennent 44 % du montant total accordé en subventions.
- Les indicateurs des subventions de projet et des subventions de fonctionnement sont assez semblables, bien que les montants demandés et reçus du côté des subventions de projet (48 % et 50 % respectivement) soient plus élevés que ceux des subventions de fonctionnement (tous deux à 40 % pour les artistes et organismes des régions à l'extérieur de Toronto).

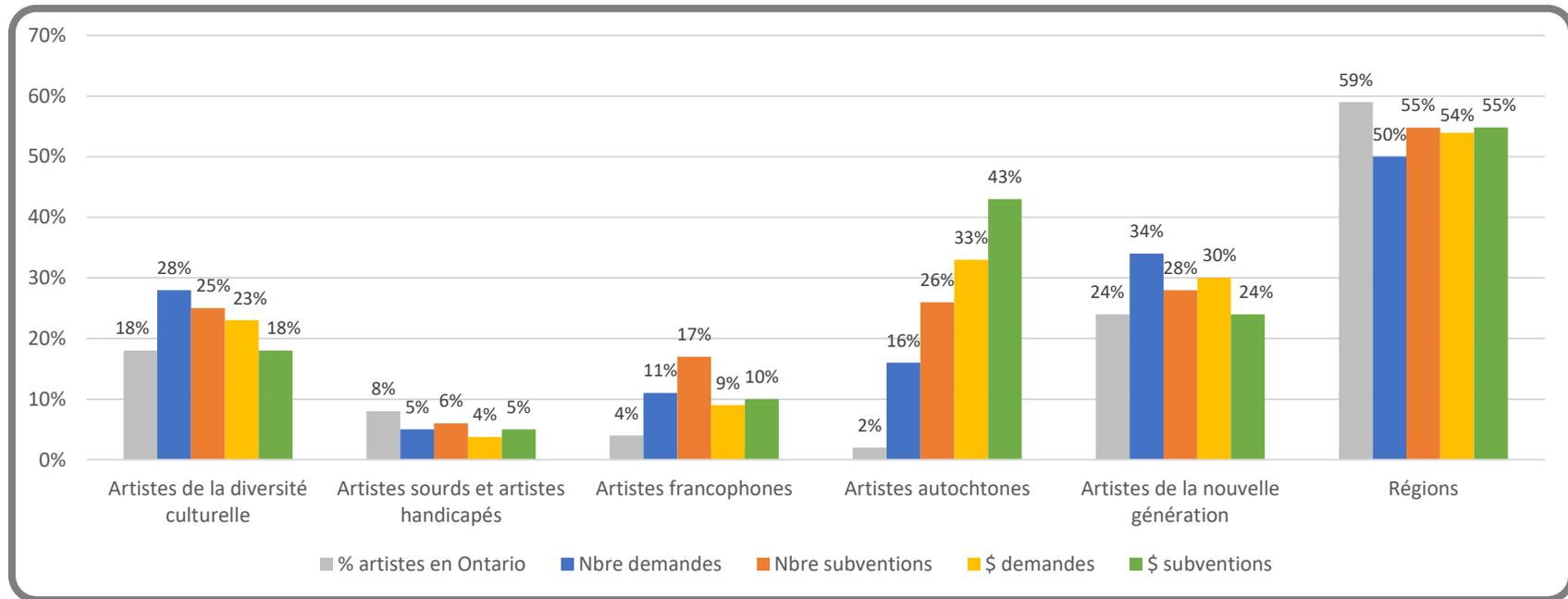
²Bien que ce soit là un repère utile, cette statistique du recensement décrit très mal la réalité, le recensement n'énumérant que les particuliers et ne reflétant donc pas la forte concentration d'organismes artistiques à Toronto. C'est pourquoi la statistique du recensement surestime vraisemblablement la proportion du secteur artistique ontarien situé dans les régions à l'extérieur de Toronto.

Aperçu : Subventions de projets aux artistes



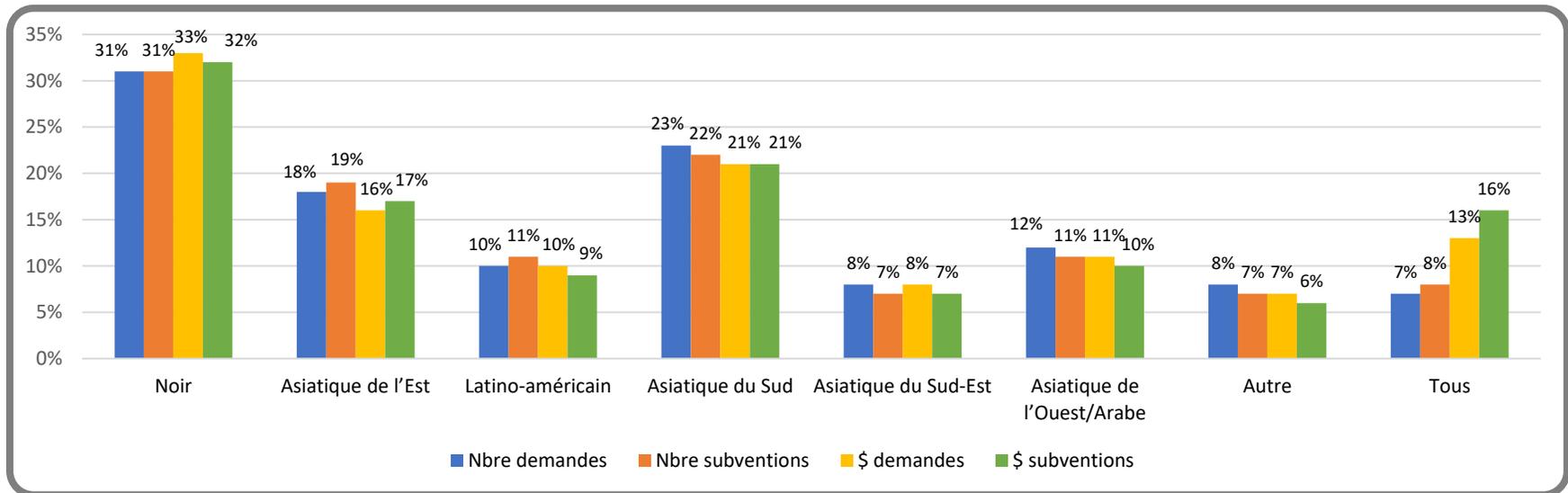
- Ce tableau présente les indicateurs clés des subventions de projet accordées **uniquement aux artistes particuliers**. Il s'agit d'un sous-ensemble des données sur les subventions de projet présentées dans les tableaux précédents.
- Il indique, par exemple, que les artistes de la diversité culturelle ont présenté 31 % de toutes les demandes soumises par des particuliers au CAO en 2018-2019 et qu'ils ont obtenu 36 % de toutes les subventions accordées à des particuliers. Ils ont demandé 32 % du montant total recherché par des particuliers. Un pourcentage plus élevé (41 %) du montant total accordé en subventions est allé à ce groupe.

Aperçu : Subventions de projets aux organismes



- Ce tableau présente les indicateurs clés des **subventions de projet accordées aux organismes**. Il s'agit d'un sous-ensemble des données présentées dans les tableaux précédents sur les programmes de projets.
- Il indique, par exemple, que les organismes ayant pour mandat de servir les artistes de la diversité culturelle ont présenté 28 % de toutes les demandes soumises par des organismes au CAO en 2018-2019 et qu'ils ont obtenu 25 % de toutes les subventions de projet accordées à des organismes. Les demandes de ces organismes totalisent 23 % du total demandé par tous les organismes dans les programmes de projets. Ils ont obtenu un pourcentage légèrement inférieur (18 %) du montant total accordé en subventions.
- Les pourcentages des subventions de fonctionnement demandées et reçues par les organismes autochtones sont élevés - 33 % des montants demandés et 43 % des subventions accordées - en partie grâce à d'importantes subventions versées par le Fonds culturel autochtone.

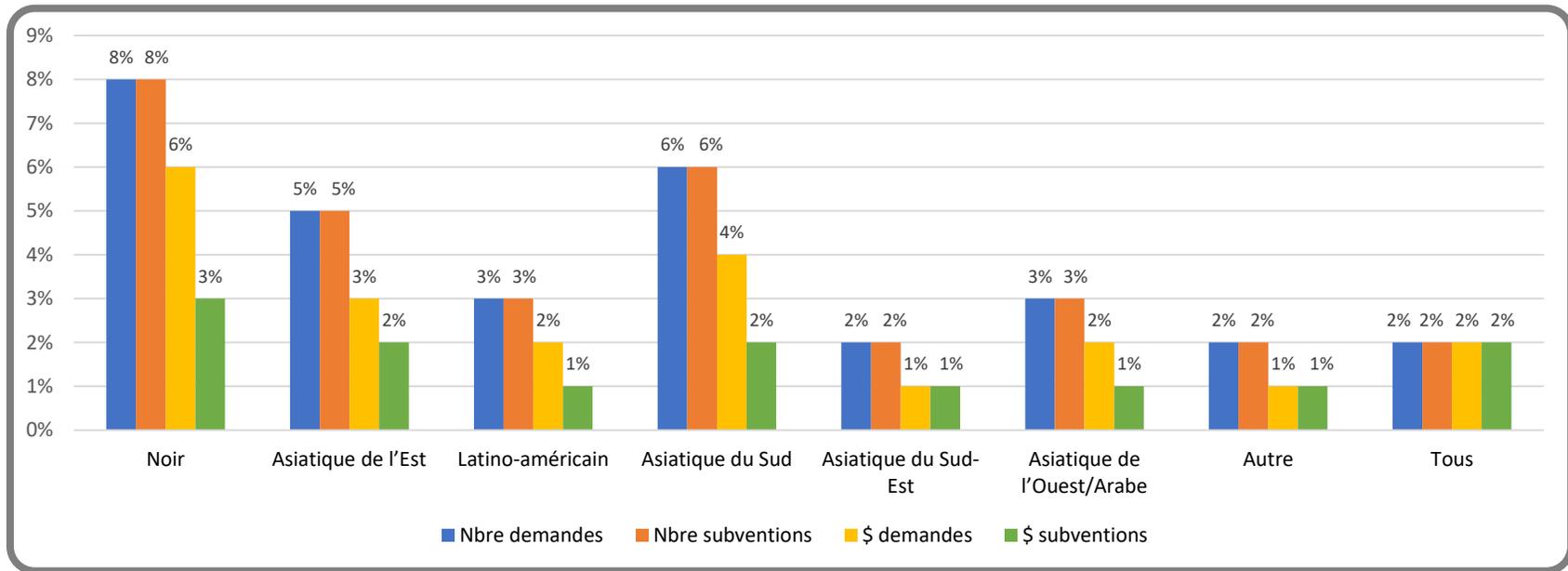
Aperçu : Ventilation des artistes de la diversité culturelle



- En 2018-2019, le CAO a demandé pour la première fois aux candidats et candidates qui s'identifiaient en tant qu'artistes ou organismes de la diversité culturelle de s'identifier davantage à un ou plusieurs groupes spécifiques³. Le tableau ci-dessus présente la ventilation en sous-groupes **en tant que pourcentage de tous les artistes et organismes de la diversité culturelle.**
- Ce tableau indique, par exemple, que près d'un tiers (31 %) de toutes les demandes soumises au CAO par des artistes et organismes de la diversité culturelle en 2018-2019 provient de personnes qui s'identifient en tant que Noirs. Ces demandes sont à l'origine de 31 % des subventions versées aux artistes et organismes de la diversité culturelle. Elles forment 33 % du montant total recherché par toutes les demandes et elles ont obtenu 32 % du montant total accordé en subventions à l'ensemble de ce groupe prioritaire.
- Les organismes qui servent l'ensemble de la diversité culturelle (et non un seul groupe) ont soumis 7 % des demandes. Ils ont reçu 8 % des subventions, ont demandé 13 % du montant total recherché et obtenu 16 % du montant total accordé en subventions.

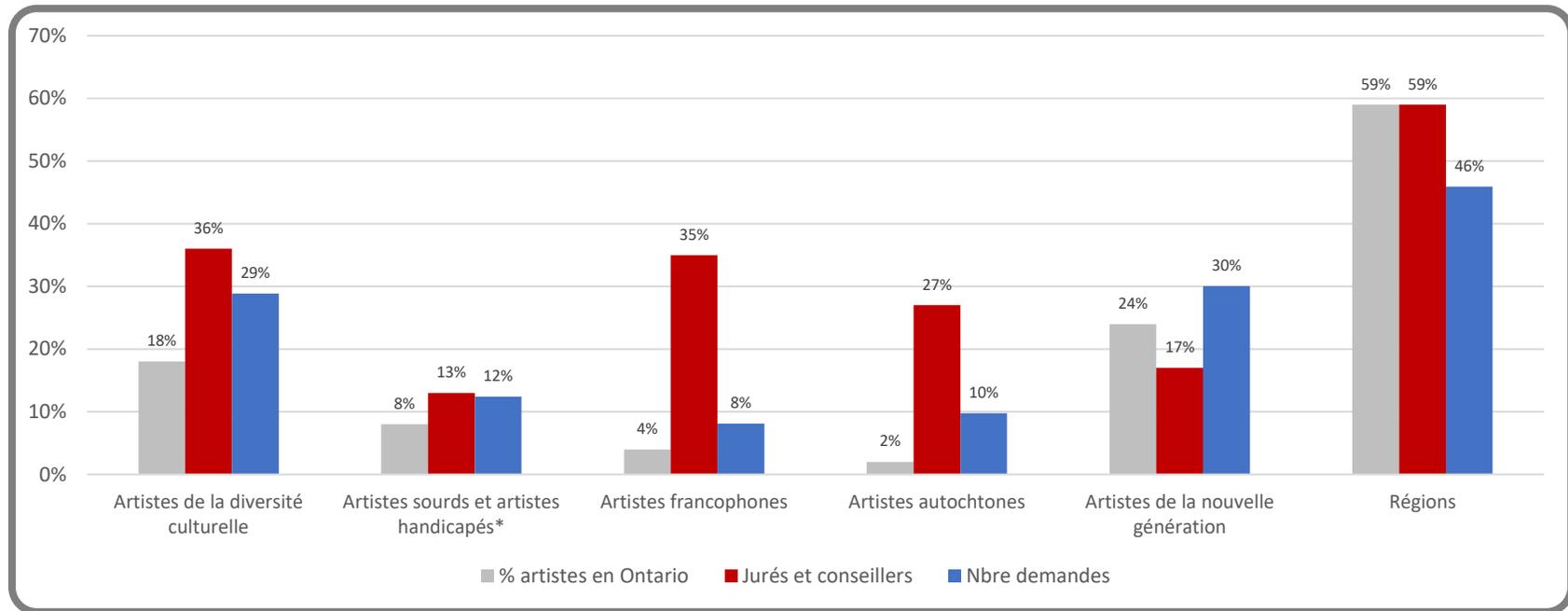
³ Ces groupes sont conformes aux catégories du recensement et chacun comprend une diversité d'origines raciales. Le CAO reconnaît que ces catégories et ces notions de race n'ont pas de fondement scientifique ou biologique et s'appuient sur des différences créées par la société (autrement dit, ce sont des « constructions sociales »). Les particuliers pouvaient s'identifier à plus d'un groupe.

Aperçu : Ventilation des artistes de la diversité culturelle (suite)



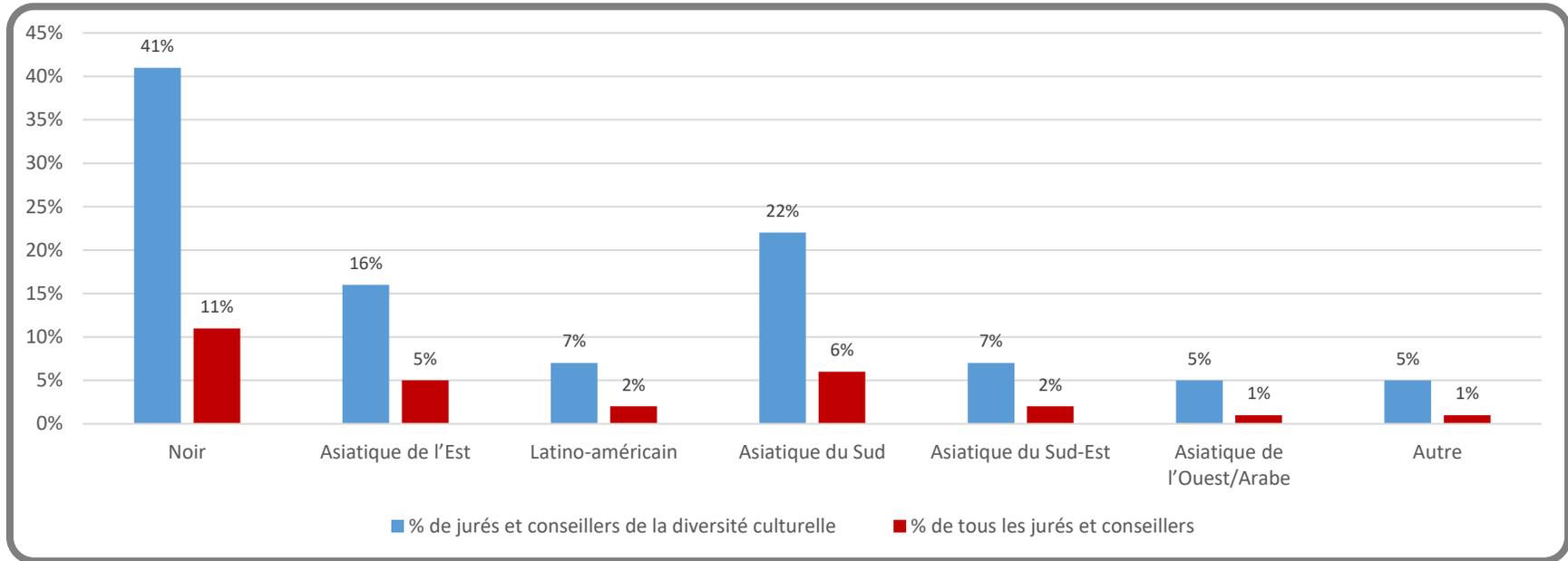
- Le tableau ci-dessus présente la ventilation de chaque groupe **en tant que pourcentage des totaux pour l'ensemble du CAO.**
- Il indique, par exemple, que les artistes et organismes qui s'identifient en tant que Noirs ont soumis 8 % de toutes les demandes au CAO en 2018-2019, ont obtenu 8 % du nombre de subventions accordées, ont demandé 6 % du montant total recherché et ont obtenu 3 % du montant total accordé en subventions.
- Deux pour cent (2 %) de toutes les demandes au CAO ont été soumises par des organismes ayant pour mandat de servir l'ensemble de la diversité culturelle (et non un seul groupe). Ces organismes ont obtenu 2 % des subventions, demandé 2 % du montant total recherché et reçu 2 % du montant total accordé en subventions.

Jurés et conseillers du CAO par groupe prioritaire



- Dans la plupart des cas, le pourcentage de jurés et de conseillers du CAO qui s'identifient en tant que membre d'un groupe prioritaire est égal ou supérieur à la proportion d'artistes ontariens du groupe en question, et supérieur à la proportion de demandes en provenance de ce groupe prioritaire.
- En 2018-2019, plus d'un tiers (36 %) des personnes chargées d'évaluer les demandes se sont identifiées en tant que membre de la diversité culturelle. En guise de comparaison, 18 % des artistes de l'Ontario s'identifient en tant que membres de la diversité culturelle, et 29 % des demandes reçues par le CAO au cours de cette année provenaient de membres de la diversité culturelle.
- Le groupe prioritaire de la nouvelle génération fait exception. Pour ce groupe, 17 % des jurés et conseillers du CAO s'identifient en tant que de nouvelle génération (de 18 à 30 ans), comparativement à 24 % des artistes en Ontario qui sont de nouvelle génération et à 30 % du nombre total de demandes soumises par ce groupe.

Ventilation des jurés et conseillers de la diversité culturelle



En tant que proportion des jurés et conseillers de la diversité culturelle

- Parmi les jurés et conseillers qui se sont identifiés en tant que membre de la diversité culturelle, 41 % s'identifient en tant que Noirs, 22 % en tant qu'Asiatique du Sud et 16 % en tant qu'Asiatique de l'Est.

En tant que proportion de tous les jurés et conseillers

- Parmi tous les jurés et conseillers du CAO, plus d'un sur dix (11 %) s'identifie en tant que Noir, 6 % en tant qu'Asiatique du Sud et 5 % en tant qu'Asiatique de l'Est.